



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération A1 - N°17-098  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017**  
**17-098**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,**

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	24
Votants	29

### **DATE D’AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : CREATION D’UN BUDGET ANNEXE “CINEMA PAUL GRIMAUT”**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

Vu la délibération n°CC\_17\_09\_28\_13 du 28 septembre 2017 du conseil communautaire de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O) portant définition de l'intérêt communautaire des équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs, et des opérations d'aménagement,

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/12/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171130-DEL17\_098-DE

Considérant que le conseil communautaire de la CU GPS&O n'a pas reconnu, dans sa séance du 28 septembre dernier, l'intérêt communautaire du cinéma Paul Grimault d'Aubergenville,

Considérant que la gestion du cinéma Paul Grimault reviendra par conséquent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans le domaine de compétence communal, et qu'elle sera assurée en gestion directe par les services de la Ville,

Considérant qu'il est proposé de qualifier le cinéma Paul Grimault de service public administratif en sachant que sa gestion sera assujettie à TVA au vu de la nature commerciale de son activité,

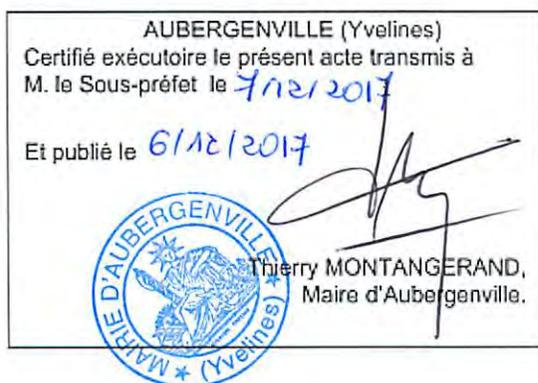
Considérant qu'il y a lieu pour faciliter le suivi de la comptabilité du cinéma et les obligations déclaratives en terme de TVA, d'individualiser la gestion du cinéma dans un budget soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14 et assujetti à la TVA,

*Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie 22 novembre 2017,*

*Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix),**

- **ARTICLE 1 : DECIDE** la création d'un budget annexe au budget communal nommé «Cinéma Paul Grimault» à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- **ARTICLE 2 : PRECISE** que ce budget annexe «Cinéma Paul Grimault» sera soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14,
- **ARTICLE 3 : HABILITE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la création de ce budget annexe, auprès des services fiscaux.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*



Thierry MONTANGERAND,  
Maire d'Aubergenville.



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération A2 - N°17-099  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017**  
**17-099**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,**

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 24

Votants 29

### **DATE D'AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL  
VILLE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107 concernant les dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2017

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-078-217800291-20171130-DEL17\_099-D

Considérant que l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales portant débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant que ces dispositions imposent aux Maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à leur organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport doit également, pour les communes de plus de 10 000 habitants, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et que ce dernier doit être acté par une délibération spécifique donnant lieu à un vote,

*Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 22 novembre 2017,*

*Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,*

**Après en avoir débattu,**

- **ARTICLE 1 : RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE** des grandes orientations budgétaires 2018 du Budget principal de la Ville,
- **ARTICLE 2 : APPROUVE, à la majorité** (28 voix Pour, 1 voix Contre : P. GOMMARD), le rapport sur les orientations budgétaires 2018 du Budget principal de la Ville dont une copie est annexée à la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Monsieur le Trésorier Principal,
  - Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*



Thierry MONTANGERAND,  
Maire d'Aubergenville.

# Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018 De la Ville d'Aubergenville

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2018. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2018, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances ainsi qu'aux chiffres clés du Budget de la Ville.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2018, le 20 décembre prochain.

## Le Contexte National : le projet de loi de finances pour 2018

L'objectif d'évolution de la dépense publique locale, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales à compter de 2016.

Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

Le taux d'évolution fixé pour les dépenses de fonctionnement des communes est de 1,2%.

	Objectif 2016
<b>RÉGIONS</b>	0,4%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,6%
<b>DÉPARTEMENTS</b>	1,9%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,7%
<b>GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE</b>	0,6%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,7%
<b>COMMUNES</b>	1,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
<b>Collectivités locales et leurs groupements</b>	<b>1,2%</b>
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,6%

A noter l'arrêt de la contribution au redressement des finances publiques dans le Projet de Loi de Finance (PLF) 2018. La **Dotation Globale de Fonctionnement** sera impactée de la baisse des compensations uniquement sur 2018.

Par contre, le Gouvernement propose un élargissement de l'assiette des variables en incluant désormais la **dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP) des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Cela pourrait donc impacter les communes bénéficiaires de cette dotation.

Le **FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale)**, est proposé en stabilité à 1 Md€ à compter de 2018, de manière à donner aux collectivités une meilleure visibilité sur l'évolution de leurs ressources, le niveau des ressources étant aujourd'hui fixé à partir de 2018 en pourcentage de recettes fiscales.

A noter que lors de leur rencontre avec les élus, les ministres ont précisé que, en conséquence, les **319 collectivités** territoriales avec lesquelles l'Etat va contractualiser - régions, départements, intercommunalités de plus de 150 000 habitants et communes de plus de 50 000 habitants, qui concentrent les deux tiers des dépenses de fonctionnement des collectivités - devront limiter la hausse de leurs dépenses à **1,2 %** par an pendant cinq ans, hors inflation.

## Le Contexte Local

Les orientations budgétaires 2018 pour Aubergenville seront une nouvelle fois impactées par l'évolution de l'organisation intercommunale intervenue fin 2015 et jusqu'en 2017 :

- 24/12/2015 : modification des statuts de la Communauté de Communes Seine Mauldre
- 01/01/2016 : fusion de la Communauté de Communes Seine Mauldre et au sein de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise
- 01/01/2017 : Transferts de la compétence voirie effective après un an d'exercice en convention de gestion, retour de la Police Municipale et clôture des budgets Eau et Assainissement.
- 01/01/2018 : Retour de la Maison des Arts et de la Bibliothèque dans le budget communal et retour du budget annexe de Cinéma à la commune.

Ces évolutions impactent fortement la construction budgétaire 2018.

## La Situation Financière au 31/12/2017

La situation financière de la Ville d'Aubergenville au 31/12/2017 est saine. Cette bonne situation financière peut être illustrée à travers deux ratios financiers de référence : l'épargne brute et la capacité de désendettement.

### - L'épargne Brute : la capacité d'autofinancement

L'épargne représente l'autofinancement que dégage la ville pour rembourser sa dette et financer ses investissements.

Fin 2017, l'épargne brute d'Aubergenville s'élève à 3 M€ soit plus de 15 % de ses recettes de fonctionnement alors que la moyenne des villes de même strates était de 11,1 % en 2016.

**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2017 = 15 %**

### - La capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

La Capacité de désendettement à fin 2016 d'Aubergenville est de 2,7 ans. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil critique se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

**CAPACITE DE DESENETTEMENT 2017 = 2,7 ANS**

## Les Orientations Budgétaires 2018

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de personnel sont en croissance de 1.7 % à périmètre constant cela tient compte de l'effet GVT et de la revalorisation du point de l'indice.

Les charges à caractère général, constituées des frais généraux (électricité, eau, gaz, ménage, etc...) et des dépenses d'intervention des services municipaux (fournitures, prestataires extérieurs, etc...), seront diminution : -0.4% pour atteindre 4.6 M€. **A périmètre constant ces charges feront l'objet d'une grande maîtrise puisqu'il a été demandé aux services de faire un effort de gestion .**

Les subventions et participations obligatoires seront quant à elle globalement stable pour s'établir à 1,3 M€. **A périmètre constant, la diminution des subventions sera de l'ordre de 3.1%.** Ce montant sera en effet adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance de décembre 2017.

Il doit être également souligné de nouveaux retours de compétences au sein de la commune pour 2018 à savoir la Maison des arts, la bibliothèque et le cinéma paul Grimault. Il est précisé que le cinéma Paul Grimault fait l'objet d'un budget annexe.

#### - RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Avec la reprise des compétences "cinéma" et maison des arts", les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles seront elles aussi en forte augmentation.

Les produits des services et du domaine seront en augmentation de 20.76 % pour un montant total prévisionnel de 1 472 292 €

Les recettes prévisionnelles issues de la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) seront en augmentation de 1%. Cette augmentation résulte exclusivement de la prise en compte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidée en loi de finances. Cela représente environ 70 K€

Pour la 16ème année consécutive, les taux d'imposition 2018 ne subiront pas d'augmentation de la part communale pesant sur le contribuable aubergenvillois puisque la dernière augmentation des taux d'imposition date de 2002.

**L'attribution de compensation**, auparavant versée par la CCSM, et qui vise à compenser le coût des compétences transférées à l'intercommunalité, sera quant à elle en forte augmentation conformément à la délibération de décembre 2015 approuvant le rapport d'évaluation des transferts de charges du fait de la reprise de certaines compétences.

Elle tient compte des transferts ayant eut lieu de 2017 à 2018.

Pour les derniers transferts, les impacts devraient être les suivants :

Maison des Arts d'Hérubé : coût net global d'environ 875 K€

Bibliothèque municipale : coût net global d'environ 175 K€

Cinéma Paul Grimault : coût net global d'environ 150 K€

**La section de fonctionnement permettra de dégager un autofinancement prévisionnel d'environ 2,3 M€, soit 15 % de ses recettes réelles de fonctionnement.**

#### **- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Le programme d'investissement prévisionnel pour 2018 s'élève à environ 7,3 M€.

Il intègre tout d'abord les crédits pour 2018 de diverses opérations pluriannuelles :

- Suite de l'opération ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) dotée de 1,2 M€ dont 310 K€ de crédits sur 2018
- Suite de l'opération « Renouvellement du Parc Auto » d'un montant de 750 K€ avec la dernière tranche de 325 K€ en 2018.
- Révision de l'Extension REINE ASTRID d'un montant de 2,13 M€ dont 150 K€ de crédits en 2018
- Révision de la Réhabilitation Ste Thérèse d'un montant de 1,4 M€ dont 250 K€ de crédits sur 2018

Outre les crédits de paiement dédiés aux autorisations de programme, il est d'ores et déjà possible de présenter quelques-unes des autres opérations envisagées :

- Travaux et équipement des écoles : dont 300 K€ pour la poursuite de la démarche « école numérique »)
- Travaux d'aménagement urbain (hors Voirie) : 50 K€
- Autres investissements (hôtel de ville, cimetière, Vivier, études diverses) : 900 K€
- Informatique / TIC : 160 K€
- Equipement des services : 170K€

- **RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

Les recettes d'investissement seront constituées

- Du fonds de compensation de la TVA pour environ 300 K€
- Des dotations aux amortissements pour environ 618 K€
- Virement de la section de fonctionnement pour environ 1.6 M€

Un emprunt d'équilibre de 1,7 M€ sera inscrit. Cependant, compte-tenu des résultats excédentaires attendus pour l'exercice 2017 et qui feront l'objet d'une reprise lors du budget supplémentaire, aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2018, hors opération de refinancement de la dette actuelle.

- **ENDETTEMENT DE LA VILLE :**

L'encours de dette au 31/12/2017 (budget principal) s'élève à 7,2 M€ soit 607€ / hbt.

L'intégralité de l'encours de dette sera à taux fixe avec un taux fixe moyen très satisfaisant de d'environ 3,5%.

A noter le transfert partiel d'un emprunt partagé avec la communauté urbaine avec la reprise de l'assainissement.

## **Budget Annexes Cinéma Paul Grimault pour 2018**

La compétence Cinéma Paul Grimault redevient une compétence communale à compter du 01/01/2018. Ce budget sera donc géré pour en budget annexe de la celui de la ville d'Aubergenville. Il est précisé que celui ci sera également géré en HT.

- **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement seront constituées :

- Charges à caractère générales et charges de personnel pour environ 156 K€
- Amortissements pour environ 9 K€
- Virement de la section de fonctionnement pour environ 21 K€

- **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement seront constituées :

- des entrées et recettes diverses pour environ 36 K€
- Subvention du budget principal 150 K€



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération A2 - N°17-099  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017**  
**17-099**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre**, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 24

Votants 29

### **DATE D'AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL  
VILLE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107 concernant les dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2017

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-078-217800291-20171130-DEL17\_099-D

Considérant que l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales portant débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant que ces dispositions imposent aux Maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à leur organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport doit également, pour les communes de plus de 10 000 habitants, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et que ce dernier doit être acté par une délibération spécifique donnant lieu à un vote,

*Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 22 novembre 2017,*

*Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,*

**Après en avoir débattu,**

- **ARTICLE 1 : RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE** des grandes orientations budgétaires 2018 du Budget principal de la Ville,
- **ARTICLE 2 : APPROUVE, à la majorité** (28 voix Pour, 1 voix Contre : P. GOMMARD), le rapport sur les orientations budgétaires 2018 du Budget principal de la Ville dont une copie est annexée à la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Monsieur le Trésorier Principal,
  - Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*



Thierry MONTANGERAND,  
Maire d'Aubergenville.

# Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018 De la Ville d'Aubergenville

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2018. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2018, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances ainsi qu'aux chiffres clés du Budget de la Ville.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2018, le 20 décembre prochain.

## Le Contexte National : le projet de loi de finances pour 2018

L'objectif d'évolution de la dépense publique locale, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales à compter de 2016.

Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

Le taux d'évolution fixé pour les dépenses de fonctionnement des communes est de 1,2%.

	Objectif 2016
<b>RÉGIONS</b>	0,4%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,6%
<b>DÉPARTEMENTS</b>	1,9%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,7%
<b>GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE</b>	0,6%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,7%
<b>COMMUNES</b>	1,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
<b>Collectivités locales et leurs groupements</b>	<b>1,2%</b>
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,6%

A noter l'arrêt de la contribution au redressement des finances publiques dans le Projet de Loi de Finance (PLF) 2018. La **Dotation Globale de Fonctionnement** sera impactée de la baisse des compensations uniquement sur 2018.

Par contre, le Gouvernement propose un élargissement de l'assiette des variables en incluant désormais la **dotacion de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP) des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Cela pourrait donc impacter les communes bénéficiaires de cette dotacion.

Le **FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale)**, est proposé en stabilité à 1 Md€ à compter de 2018, de manière à donner aux collectivités une meilleure visibilité sur l'évolution de leurs ressources, le niveau des ressources étant aujourd'hui fixé à partir de 2018 en pourcentage de recettes fiscales.

A noter que lors de leur rencontre avec les élus, les ministres ont précisé que, en conséquence, les **319 collectivités** territoriales avec lesquelles l'Etat va contractualiser - régions, départements, intercommunalités de plus de 150 000 habitants et communes de plus de 50 000 habitants, qui concentrent les deux tiers des dépenses de fonctionnement des collectivités - devront limiter la hausse de leurs dépenses à **1,2 %** par an pendant cinq ans, hors inflation.

## Le Contexte Local

Les orientations budgétaires 2018 pour Aubergenville seront une nouvelle fois impactées par l'évolution de l'organisation intercommunale intervenue fin 2015 et jusqu'en 2017 :

- 24/12/2015 : modification des statuts de la Communauté de Communes Seine Mauldre
- 01/01/2016 : fusion de la Communauté de Communes Seine Mauldre et au sein de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise
- 01/01/2017 : Transferts de la compétence voirie effective après un an d'exercice en convention de gestion, retour de la Police Municipale et clôture des budgets Eau et Assainissement.
- 01/01/2018 : Retour de la Maison des Arts et de la Bibliothèque dans le budget communal et retour du budget annexe de Cinéma à la commune.

Ces évolutions impactent fortement la construction budgétaire 2018.

## La Situation Financière au 31/12/2017

La situation financière de la Ville d'Aubergenville au 31/12/2017 est saine. Cette bonne situation financière peut être illustrée à travers deux ratios financiers de référence : l'épargne brute et la capacité de désendettement.

### - L'épargne Brute : la capacité d'autofinancement

L'épargne représente l'autofinancement que dégage la ville pour rembourser sa dette et financer ses investissements.

Fin 2017, l'épargne brute d'Aubergenville s'élève à 3 M€ soit plus de 15 % de ses recettes de fonctionnement alors que la moyenne des villes de même strates était de 11,1 % en 2016.

**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2017 = 15 %**

### - La capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

La Capacité de désendettement à fin 2016 d'Aubergenville est de 2,7 ans. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil critique se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

**CAPACITE DE DESENETTEMENT 2017 = 2,7 ANS**

## Les Orientations Budgétaires 2018

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de personnel sont en croissance de 1.7 % à périmètre constant cela tient compte de l'effet GVT et de la revalorisation du point de l'indice.

Les charges à caractère général, constituées des frais généraux (électricité, eau, gaz, ménage, etc...) et des dépenses d'intervention des services municipaux (fournitures, prestataires extérieurs, etc...), seront diminution : -0.4% pour atteindre 4.6 M€. **A périmètre constant ces charges feront l'objet d'une grande maîtrise puisqu'il a été demandé aux services de faire un effort de gestion .**

Les subventions et participations obligatoires seront quant à elle globalement stable pour s'établir à 1,3 M€. **A périmètre constant, la diminution des subventions sera de l'ordre de 3.1%.** Ce montant sera en effet adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance de décembre 2017.

Il doit être également souligné de nouveaux retours de compétences au sein de la commune pour 2018 à savoir la Maison des arts, la bibliothèque et le cinéma paul Grimault. Il est précisé que le cinéma Paul Grimault fait l'objet d'un budget annexe.

#### - RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Avec la reprise des compétences "cinéma" et maison des arts", les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles seront elles aussi en forte augmentation.

Les produits des services et du domaine seront en augmentation de 20.76 % pour un montant total prévisionnel de 1 472 292 €

Les recettes prévisionnelles issues de la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) seront en augmentation de 1%. Cette augmentation résulte exclusivement de la prise en compte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidée en loi de finances. Cela représente environ 70 K€

Pour la 16ème année consécutive, les taux d'imposition 2018 ne subiront pas d'augmentation de la part communale pesant sur le contribuable aubergenvillois puisque la dernière augmentation des taux d'imposition date de 2002.

**L'attribution de compensation**, auparavant versée par la CCSM, et qui vise à compenser le coût des compétences transférées à l'intercommunalité, sera quant à elle en forte augmentation conformément à la délibération de décembre 2015 approuvant le rapport d'évaluation des transferts de charges du fait de la reprise de certaines compétences.

Elle tient compte des transferts ayant eut lieu de 2017 à 2018.

Pour les derniers transferts, les impacts devraient être les suivants :

Maison des Arts d'Hérubé : coût net global d'environ 875 K€

Bibliothèque municipale : coût net global d'environ 175 K€

Cinéma Paul Grimault : coût net global d'environ 150 K€

**La section de fonctionnement permettra de dégager un autofinancement prévisionnel d'environ 2,3 M€, soit 15 % de ses recettes réelles de fonctionnement.**

#### **- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Le programme d'investissement prévisionnel pour 2018 s'élève à environ 7,3 M€.

Il intègre tout d'abord les crédits pour 2018 de diverses opérations pluriannuelles :

- Suite de l'opération ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) dotée de 1,2 M€ dont 310 K€ de crédits sur 2018
- Suite de l'opération « Renouvellement du Parc Auto » d'un montant de 750 K€ avec la dernière tranche de 325 K€ en 2018.
- Révision de l'Extension REINE ASTRID d'un montant de 2,13 M€ dont 150 K€ de crédits en 2018
- Révision de la Réhabilitation Ste Thérèse d'un montant de 1,4 M€ dont 250 K€ de crédits sur 2018

Outre les crédits de paiement dédiés aux autorisations de programme, il est d'ores et déjà possible de présenter quelques-unes des autres opérations envisagées :

- Travaux et équipement des écoles : dont 300 K€ pour la poursuite de la démarche « école numérique »)
- Travaux d'aménagement urbain (hors Voirie) : 50 K€
- Autres investissements (hôtel de ville, cimetière, Vivier, études diverses) : 900 K€
- Informatique / TIC : 160 K€
- Equipement des services : 170K€

- **RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

Les recettes d'investissement seront constituées

- Du fonds de compensation de la TVA pour environ 300 K€
- Des dotations aux amortissements pour environ 618 K€
- Virement de la section de fonctionnement pour environ 1.6 M€

Un emprunt d'équilibre de 1,7 M€ sera inscrit. Cependant, compte-tenu des résultats excédentaires attendus pour l'exercice 2017 et qui feront l'objet d'une reprise lors du budget supplémentaire, aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2018, hors opération de refinancement de la dette actuelle.

- **ENDETTEMENT DE LA VILLE :**

L'encours de dette au 31/12/2017 (budget principal) s'élève à 7,2 M€ soit 607€ / hbt.

L'intégralité de l'encours de dette sera à taux fixe avec un taux fixe moyen très satisfaisant de d'environ 3,5%.

A noter le transfert partiel d'un emprunt partagé avec la communauté urbaine avec la reprise de l'assainissement.

## **Budget Annexes Cinéma Paul Grimault pour 2018**

La compétence Cinéma Paul Grimault redevient une compétence communale à compter du 01/01/2018. Ce budget sera donc géré pour en budget annexe de la celui de la ville d'Aubergenville. Il est précisé que celui ci sera également géré en HT.

- **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement seront constituées :

- Charges à caractère générales et charges de personnel pour environ 156 K€
- Amortissements pour environ 9 K€
- Virement de la section de fonctionnement pour environ 21 K€

- **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement seront constituées :

- des entrées et recettes diverses pour environ 36 K€
- Subvention du budget principal 150 K€



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération A3 - N°17-100  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017  
17-100**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,**

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 24

Votants 29

### **DATE D'AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 DU BUDGET ANNEXE  
CINEMA PAUL GRIMAUULT**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107 concernant les dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2017

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-078-217800291-20171130-DEL17\_100-D

Vu la délibération du Conseil Municipal n°17-098 du 30 novembre 2017 portant création d'un budget annexe au budget communal nommé "Cinéma Paul Grimault" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant que l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales portant débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant que ces dispositions imposent aux Maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à leur organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport doit également, pour les communes de plus de 10 000 habitants, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et que ce dernier doit être acté par une délibération spécifique donnant lieu à un vote,

*Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 22 novembre 2017,*

*Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,*

**Après en avoir débattu,**

- **ARTICLE 1 : RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE** des grandes orientations budgétaires 2018 du Budget annexe Cinéma Paul Grimault,
- **ARTICLE 2 : APPROUVE, à l'unanimité** (29 voix Pour), le rapport sur les orientations budgétaires 2018 du Budget annexe Cinéma Paul Grimault dont une copie est annexée à la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Monsieur le Trésorier Principal,
  - Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*



# Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018 De la Ville d'Aubergenville

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2018. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2018, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances ainsi qu'aux chiffres clés du Budget de la Ville.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2018, le 20 décembre prochain.

## Le Contexte National : le projet de loi de finances pour 2018

L'objectif d'évolution de la **dépense publique locale**, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales à compter de 2016.

Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

Le taux d'évolution fixé pour les dépenses de fonctionnement des communes est de 1,2%.

	Objectif 2016
<b>RÉGIONS</b>	0,4%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,6%
<b>DÉPARTEMENTS</b>	1,9%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,7%
<b>GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE</b>	0,6%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,7%
<b>COMMUNES</b>	1,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
<b>Collectivités locales et leurs groupements</b>	<b>1,2%</b>
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,6%

A noter l'arrêt de la contribution au redressement des finances publiques dans le Projet de Loi de Finance (PLF) 2018. La **Dotation Globale de Fonctionnement** sera impactée de la baisse des compensations uniquement sur 2018.

Par contre, le Gouvernement propose un élargissement de l'assiette des variables en incluant désormais la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP) des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Cela pourrait donc impacter les communes bénéficiaires de cette dotation.

Le **FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale)**, est proposé en stabilité à 1 Md€ à compter de 2018, de manière à donner aux collectivités une meilleure visibilité sur l'évolution de leurs ressources, le niveau des ressources étant aujourd'hui fixé à partir de 2018 en pourcentage de recettes fiscales.

A noter que lors de leur rencontre avec les élus, les ministres ont précisé que, en conséquence, les **319 collectivités** territoriales avec lesquelles l'Etat va contractualiser - régions, départements, intercommunalités de plus de 150 000 habitants et communes de plus de 50 000 habitants, qui concentrent les deux tiers des dépenses de fonctionnement des collectivités - devront limiter la hausse de leurs dépenses à **1,2 %** par an pendant cinq ans, hors inflation.

## Le Contexte Local

Les orientations budgétaires 2018 pour Aubergenville seront une nouvelle fois impactées par l'évolution de l'organisation intercommunale intervenue fin 2015 et jusqu'en 2017 :

- 24/12/2015 : modification des statuts de la Communauté de Communes Seine Mauldre
- 01/01/2016 : fusion de la Communauté de Communes Seine Mauldre et au sein de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise
- 01/01/2017 : Transferts de la compétences voirie effective après un an d'exercice en convention de gestion, retour de la Police Municipale et clôture des budgets Eau et Assainissement.
- 01/01/2018 : Retour de la Maison des Arts et de la Bibliothèque dans le budget communal et retour du budget annexe de Cinéma à la commune.

Ces évolutions impactent fortement la construction budgétaire 2018.

## La Situation Financière au 31/12/2017

La situation financière de la Ville d'Aubergenville au 31/12/2017 est saine. Cette bonne situation financière peut être illustrée à travers deux ratios financiers de référence : l'épargne brute et la capacité de désendettement.

### - L'épargne Brute : la capacité d'autofinancement

L'épargne représente l'autofinancement que dégage la ville pour rembourser sa dette et financer ses investissements.

Fin 2017, l'épargne brute d'Aubergenville s'élève à 3 M€ soit plus de 15 % de ses recettes de fonctionnement alors que la moyenne des villes de même strates était de 11,1 % en 2016.

**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2017 = 15 %**

### - La capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

La Capacité de désendettement à fin 2016 d'Aubergenville est de 2,7 ans. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil critique se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

**CAPACITE DE DESENDETTEMENT 2017 = 2,7 ANS**

## Les Orientations Budgétaires 2018

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de personnel sont en croissance de 1.7 % à périmètre constant cela tient compte de l'effet GVT et de la revalorisation du point de l'indice.

Les charges à caractère général, constituées des frais généraux (électricité, eau, gaz, ménage, etc...) et des dépenses d'intervention des services municipaux (fournitures, prestataires extérieurs, etc...), seront diminution : -0.4% pour atteindre 4.6 M€. **A périmètre constant ces charges feront l'objet d'une grande maîtrise puisqu'il a été demandé aux services de faire un effort de gestion .**

Les subventions et participations obligatoires seront quant à elle globalement stable pour s'établir à 1,3 M€. **A périmètre constant, la diminution des subventions sera de l'ordre de 3.1%.** Ce montant sera en effet adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance de décembre 2017.

Il doit être également souligné de nouveaux retours de compétences au sein de la commune pour 2018 à savoir la Maison des arts, la bibliothèque et le cinéma paul Grimault. Il est précisé que le cinéma Paul Grimault fait l'objet d'un budget annexe.

#### - RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Avec la reprise des compétences "cinéma" et maison des arts", les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles seront elles aussi en forte augmentation.

Les produits des services et du domaine seront en augmentation de 20.76 % pour un montant total prévisionnel de 1 472 292 €

Les recettes prévisionnelles issues de la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) seront en augmentation de 1%. Cette augmentation résulte exclusivement de la prise en compte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidée en loi de finances. Cela représente environ 70 K€

Pour la 16ème année consécutive, les taux d'imposition 2018 ne subiront pas d'augmentation de la part communale pesant sur le contribuable aubergenvillois puisque la dernière augmentation des taux d'imposition date de 2002.

**L'attribution de compensation**, auparavant versée par la CCSM, et qui vise à compenser le coût des compétences transférées à l'intercommunalité, sera quant à elle en forte augmentation conformément à la délibération de décembre 2015 approuvant le rapport d'évaluation des transferts de charges du fait de la reprise de certaines compétences.

Elle tient compte des transferts ayant eut lieu de 2017 à 2018.

Pour les derniers transferts, les impacts devraient être les suivants :

Maison des Arts d'Hérubé : coût net global d'environ 875 K€

Bibliothèque municipale : coût net global d'environ 175 K€

Cinéma Paul Grimault : coût net global d'environ 150 K€

**La section de fonctionnement permettra de dégager un autofinancement prévisionnel d'environ 2,3 M€, soit 15 % de ses recettes réelles de fonctionnement.**

#### **- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Le programme d'investissement prévisionnel pour 2018 s'élève à environ 7,3 M€.

Il intègre tout d'abord les crédits pour 2018 de diverses opérations pluriannuelles :

- Suite de l'opération ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) dotée de 1,2 M€ dont 310 K€ de crédits sur 2018
- Suite de l'opération « Renouveau du Parc Auto » d'un montant de 750 K€ avec la dernière tranche de 325 K€ en 2018.
- Révision de l'Extension REINE ASTRID d'un montant de 2,13 M€ dont 150 K€ de crédits en 2018
- Révision de la Réhabilitation Ste Thérèse d'un montant de 1,4 M€ dont 250 K€ de crédits sur 2018

Outre les crédits de paiement dédiés aux autorisations de programme, il est d'ores et déjà possible de présenter quelques-unes des autres opérations envisagées :

- Travaux et équipement des écoles : dont 300 K€ pour la poursuite de la démarche « école numérique »)
- Travaux d'aménagement urbain (hors Voirie) : 50 K€
- Autres investissements (hôtel de ville, cimetière, Vivier, études diverses) : 900 K€
- Informatique / TIC : 160 K€
- Equipement des services : 170K€

## - RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement seront constituées

- Du fonds de compensation de la TVA pour environ 300 K€
- Des dotations aux amortissements pour environ 618 K€
- Virement de la section de fonctionnement pour environ 1.6 M€

Un emprunt d'équilibre de 1,7 M€ sera inscrit. Cependant, compte-tenu des résultats excédentaires attendus pour l'exercice 2017 et qui feront l'objet d'une reprise lors du budget supplémentaire, aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2018, hors opération de refinancement de la dette actuelle.

## - ENDETTEMENT DE LA VILLE :

L'encours de dette au 31/12/2017 (budget principal) s'élève à 7,2 M€ soit 607€ / hbt.

L'intégralité de l'encours de dette sera à taux fixe avec un taux fixe moyen très satisfaisant de d'environ 3,5%.

A noter le transfert partiel d'un emprunt partagé avec la communauté urbaine avec la reprise de l'assainissement.

## Budget Annexes Cinéma Paul Grimault pour 2018

La compétence Cinéma Paul Grimault redevient une compétence communale à compter du 01/01/2018. Ce budget sera donc géré pour en budget annexe de la celui de la ville d'Aubergenville. Il est précisé que celui ci sera également géré en HT.

## - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement seront constituées :

- Charges à caractère générales et charges de personnel pour environ 156 K€
- Amortissements pour environ 9 K€
- Virement de la section de fonctionnement pour environ 21 K€

## - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement seront constituées :

- des entrées et recettes diverses pour environ 36 K€
- Subvention du budget principal 150 K€



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération A3 - N°17-100  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017  
17-100**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,**

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 24

Votants 29

### **DATE D'AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 DU BUDGET ANNEXE  
CINEMA PAUL GRIMAUULT**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107 concernant les dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2017

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-078-217800291-20171130-DEL17\_100-D

Vu la délibération du Conseil Municipal n°17-098 du 30 novembre 2017 portant création d'un budget annexe au budget communal nommé "Cinéma Paul Grimault" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant que l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales portant débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant que ces dispositions imposent aux Maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à leur organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport doit également, pour les communes de plus de 10 000 habitants, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et que ce dernier doit être acté par une délibération spécifique donnant lieu à un vote,

*Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 22 novembre 2017,*

*Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,*

**Après en avoir débattu,**

- **ARTICLE 1 : RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE** des grandes orientations budgétaires 2018 du Budget annexe Cinéma Paul Grimault,
- **ARTICLE 2 : APPROUVE, à l'unanimité** (29 voix Pour), le rapport sur les orientations budgétaires 2018 du Budget annexe Cinéma Paul Grimault dont une copie est annexée à la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Monsieur le Trésorier Principal,
  - Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*



# Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018 De la Ville d'Aubergenville

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2018. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2018, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances ainsi qu'aux chiffres clés du Budget de la Ville.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2018, le 20 décembre prochain.

## Le Contexte National : le projet de loi de finances pour 2018

L'objectif d'évolution de la **dépense publique locale**, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales à compter de 2016.

Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

Le taux d'évolution fixé pour les dépenses de fonctionnement des communes est de 1,2%.

	Objectif 2016
<b>RÉGIONS</b>	0,4%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,6%
<b>DÉPARTEMENTS</b>	1,9%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,7%
<b>GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE</b>	0,6%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,7%
<b>COMMUNES</b>	1,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
<b>Collectivités locales et leurs groupements</b>	<b>1,2%</b>
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,6%

A noter l'arrêt de la contribution au redressement des finances publiques dans le Projet de Loi de Finance (PLF) 2018. La **Dotation Globale de Fonctionnement** sera impactée de la baisse des compensations uniquement sur 2018.

Par contre, le Gouvernement propose un élargissement de l'assiette des variables en incluant désormais la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP) des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Cela pourrait donc impacter les communes bénéficiaires de cette dotation.

Le **FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale)**, est proposé en stabilité à 1 Md€ à compter de 2018, de manière à donner aux collectivités une meilleure visibilité sur l'évolution de leurs ressources, le niveau des ressources étant aujourd'hui fixé à partir de 2018 en pourcentage de recettes fiscales.

A noter que lors de leur rencontre avec les élus, les ministres ont précisé que, en conséquence, les **319 collectivités** territoriales avec lesquelles l'Etat va contractualiser - régions, départements, intercommunalités de plus de 150 000 habitants et communes de plus de 50 000 habitants, qui concentrent les deux tiers des dépenses de fonctionnement des collectivités - devront limiter la hausse de leurs dépenses à **1,2 %** par an pendant cinq ans, hors inflation.

## Le Contexte Local

Les orientations budgétaires 2018 pour Aubergenville seront une nouvelle fois impactées par l'évolution de l'organisation intercommunale intervenue fin 2015 et jusqu'en 2017 :

- 24/12/2015 : modification des statuts de la Communauté de Communes Seine Mauldre
- 01/01/2016 : fusion de la Communauté de Communes Seine Mauldre et au sein de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise
- 01/01/2017 : Transferts de la compétences voirie effective après un an d'exercice en convention de gestion, retour de la Police Municipale et clôture des budgets Eau et Assainissement.
- 01/01/2018 : Retour de la Maison des Arts et de la Bibliothèque dans le budget communal et retour du budget annexe de Cinéma à la commune.

Ces évolutions impactent fortement la construction budgétaire 2018.

## La Situation Financière au 31/12/2017

La situation financière de la Ville d'Aubergenville au 31/12/2017 est saine. Cette bonne situation financière peut être illustrée à travers deux ratios financiers de référence : l'épargne brute et la capacité de désendettement.

### - L'épargne Brute : la capacité d'autofinancement

L'épargne représente l'autofinancement que dégage la ville pour rembourser sa dette et financer ses investissements.

Fin 2017, l'épargne brute d'Aubergenville s'élève à 3 M€ soit plus de 15 % de ses recettes de fonctionnement alors que la moyenne des villes de même strates était de 11,1 % en 2016.

**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2017 = 15 %**

### - La capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

La Capacité de désendettement à fin 2016 d'Aubergenville est de 2,7 ans. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil critique se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

**CAPACITE DE DESENDETTEMENT 2017 = 2,7 ANS**

## Les Orientations Budgétaires 2018

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de personnel sont en croissance de 1.7 % à périmètre constant cela tient compte de l'effet GVT et de la revalorisation du point de l'indice.

Les charges à caractère général, constituées des frais généraux (électricité, eau, gaz, ménage, etc...) et des dépenses d'intervention des services municipaux (fournitures, prestataires extérieurs, etc...), seront diminution : -0.4% pour atteindre 4.6 M€. **A périmètre constant ces charges feront l'objet d'une grande maîtrise puisqu'il a été demandé aux services de faire un effort de gestion .**

Les subventions et participations obligatoires seront quant à elle globalement stable pour s'établir à 1,3 M€. **A périmètre constant, la diminution des subventions sera de l'ordre de 3.1%.** Ce montant sera en effet adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance de décembre 2017.

Il doit être également souligné de nouveaux retours de compétences au sein de la commune pour 2018 à savoir la Maison des arts, la bibliothèque et le cinéma paul Grimault. Il est précisé que le cinéma Paul Grimault fait l'objet d'un budget annexe.

#### - RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Avec la reprise des compétences "cinéma" et maison des arts", les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles seront elles aussi en forte augmentation.

Les produits des services et du domaine seront en augmentation de 20.76 % pour un montant total prévisionnel de 1 472 292 €

Les recettes prévisionnelles issues de la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) seront en augmentation de 1%. Cette augmentation résulte exclusivement de la prise en compte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidée en loi de finances. Cela représente environ 70 K€

Pour la 16ème année consécutive, les taux d'imposition 2018 ne subiront pas d'augmentation de la part communale pesant sur le contribuable aubergenvillois puisque la dernière augmentation des taux d'imposition date de 2002.

**L'attribution de compensation**, auparavant versée par la CCSM, et qui vise à compenser le coût des compétences transférées à l'intercommunalité, sera quant à elle en forte augmentation conformément à la délibération de décembre 2015 approuvant le rapport d'évaluation des transferts de charges du fait de la reprise de certaines compétences.

Elle tient compte des transferts ayant eut lieu de 2017 à 2018.

Pour les derniers transferts, les impacts devraient être les suivants :

Maison des Arts d'Hérubé : coût net global d'environ 875 K€

Bibliothèque municipale : coût net global d'environ 175 K€

Cinéma Paul Grimault : coût net global d'environ 150 K€

**La section de fonctionnement permettra de dégager un autofinancement prévisionnel d'environ 2,3 M€, soit 15 % de ses recettes réelles de fonctionnement.**

#### **- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Le programme d'investissement prévisionnel pour 2018 s'élève à environ 7,3 M€.

Il intègre tout d'abord les crédits pour 2018 de diverses opérations pluriannuelles :

- Suite de l'opération ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) dotée de 1,2 M€ dont 310 K€ de crédits sur 2018
- Suite de l'opération « Renouvellement du Parc Auto » d'un montant de 750 K€ avec la dernière tranche de 325 K€ en 2018.
- Révision de l'Extension REINE ASTRID d'un montant de 2,13 M€ dont 150 K€ de crédits en 2018
- Révision de la Réhabilitation Ste Thérèse d'un montant de 1,4 M€ dont 250 K€ de crédits sur 2018

Outre les crédits de paiement dédiés aux autorisations de programme, il est d'ores et déjà possible de présenter quelques-unes des autres opérations envisagées :

- Travaux et équipement des écoles : dont 300 K€ pour la poursuite de la démarche « école numérique »)
- Travaux d'aménagement urbain (hors Voirie) : 50 K€
- Autres investissements (hôtel de ville, cimetière, Vivier, études diverses) : 900 K€
- Informatique / TIC : 160 K€
- Equipement des services : 170K€

## - RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement seront constituées

- Du fonds de compensation de la TVA pour environ 300 K€
- Des dotations aux amortissements pour environ 618 K€
- Virement de la section de fonctionnement pour environ 1.6 M€

Un emprunt d'équilibre de 1,7 M€ sera inscrit. Cependant, compte-tenu des résultats excédentaires attendus pour l'exercice 2017 et qui feront l'objet d'une reprise lors du budget supplémentaire, aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2018, hors opération de refinancement de la dette actuelle.

## - ENDETTEMENT DE LA VILLE :

L'encours de dette au 31/12/2017 (budget principal) s'élève à 7,2 M€ soit 607€ / hbt.

L'intégralité de l'encours de dette sera à taux fixe avec un taux fixe moyen très satisfaisant de d'environ 3,5%.

A noter le transfert partiel d'un emprunt partagé avec la communauté urbaine avec la reprise de l'assainissement.

## Budget Annexes Cinéma Paul Grimault pour 2018

La compétence Cinéma Paul Grimault redevient une compétence communale à compter du 01/01/2018. Ce budget sera donc géré pour en budget annexe de la celui de la ville d'Aubergenville. Il est précisé que celui ci sera également géré en HT.

## - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement seront constituées :

- Charges à caractère générales et charges de personnel pour environ 156 K€
- Amortissements pour environ 9 K€
- Virement de la section de fonctionnement pour environ 21 K€

## - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement seront constituées :

- des entrées et recettes diverses pour environ 36 K€
- Subvention du budget principal 150 K€



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération A4 - N°17-101  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017  
17-101**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre**, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	24
Votants	29

### **DATE D'AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°16-101 du 14 décembre 2016 adoptant le Budget Primitif 2016,

Vu les propositions d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables par le comptable public (listes n°2834390233 et n°2509320533),

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/12/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171130-DEL\_101-DE

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie 22 novembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les admissions en non valeur des créances irrécouvrables proposées par le comptable public au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 8 544,28 € se détaillant comme suit :
  - o liste n°2834390233 relative aux créances jugées irrécouvrables admises en non valeur, pour un montant de 1 710,15 euros,
  - o liste n°2509320533 relative aux créances éteintes sur le budget principal pour une somme de 6 834,13 euros,
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2017,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes la Jolie
  - Monsieur le Trésorier principal.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 7/12/2017  
Et publié le 6/12/2017  
  
  
Thierry MONTANGERAND,  
Maire d'Aubergenville.

Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre  
  
  
Thierry MONTANGERAND,  
Maire d'Aubergenville.



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération A4 - N°17-101  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017  
17-101**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre**, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	24
Votants	29

### **DATE D'AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°16-101 du 14 décembre 2016 adoptant le Budget Primitif 2016,

Vu les propositions d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables par le comptable public (listes n°2834390233 et n°2509320533),

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/12/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171130-DEL\_101-DE

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie 22 novembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les admissions en non valeur des créances irrécouvrables proposées par le comptable public au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 8 544,28 € se détaillant comme suit :
  - o liste n°2834390233 relative aux créances jugées irrécouvrables admises en non valeur, pour un montant de 1 710,15 euros,
  - o liste n°2509320533 relative aux créances éteintes sur le budget principal pour une somme de 6 834,13 euros,
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2017,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes la Jolie
  - Monsieur le Trésorier principal.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 7/12/2017  
Et publié le 6/12/2017  
  
  
Thierry MONTANGERAND,  
Maire d'Aubergenville.

Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre  
  
  
Thierry MONTANGERAND,  
Maire d'Aubergenville.



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération B1 - N°17-102  
2-2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

**AN 2017  
17-102**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre, à vingt heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 24

Votants 29

### **DATE D'AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL À PROJET POUR UN ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la Commune de pallier les carences dans l'accueil de jeunes enfants sur son territoire, en lançant un appel à projet,

Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans les compétences de la commune en matière de petite enfance,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171130-DEL17\_102-DE

Considérant que la procédure d'appel à projet permet de laisser la plus grande marge aux initiatives privées qui répondront,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission aux Affaires Générales, à la Qualité des services publics et à la Petite Enfance du 16 novembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Sylvia PADIOU, Adjoint au maire délégué aux Affaires Générales, à la Qualité des services publics et à la Petite Enfance,

Après en avoir délibéré, à la majorité (28 voix Pour, 1 voix Contre : P. GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : VALIDE** le principe du lancement de l'appel à projet pour l'ouverture d'un accueil de jeunes enfants privé au sein de la commune,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment autorisé, à signer les documents relatifs à l'appel à projets et la convention portant autorisation d'occupation du domaine privé non constitutif réel pour les modalités de la mise à disposition des locaux.



Fait et délibéré en séance  
Le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre



Thierry MONTANGERAND,  
Maire d'Aubergenville.



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération C1 - N°17-103  
1-4 Autres types de contrats

**AN 2017  
17-103**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,**

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	24
Votants	29

### **DATE D'AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION ET DE FINANCEMENT  
DU PASS'LOCAL SUR LE RÉSEAU D'AUBERGENVILLE (LIGNE 40) AVEC GIE  
COMUTITRES**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 07/12/2017**

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171130-DEL17\_103-DE

Vu le règlement européen relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (ROSP) publié le 23 octobre 2007,

Vu l'architecture contractuelle régionale définie par délibération du STIF du 13 décembre 2006,

Vu la délibération du STIF n°2017/084 en date du 26 janvier 2017 relative au service régulier routier des voyageurs en Ile de France, contrat d'exploitation de type 3 pour le réseau d'Aubergenville,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°17-012 du 16 mars 2017 autorisant la signature d'une convention partenariale de gestion et de financement du Pass'Local avec le STIF et la société Mobicité pour l'exploitation de la ligne 40,

Vu la convention partenariale en date du 22 juin 2017,

Vu le projet de convention de gestion et de financement du Pass'Local avec GIE Comutitres présenté par Ile de France Mobilités (anciennement STIF),

Considérant que Ile de France Mobilités est la seule autorité compétente pour organiser les transports en Île de France,

Considérant que la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O), compétente en matière de transports, a exclu de sa convention partenariale avec Ile de France Mobilités ce dispositif d'aide au transport considéré comme une particularité locale,

Considérant que la Commune souhaite maintenir l'aide qu'elle apporte à certains de ses administrés par le biais du dispositif Pass'Local,

Considérant la convention de gestion et de financement du Pass'Local (GIE Comutitres / Commune d'Aubergenville) proposée par Ile de France Mobilités,

*Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Travaux - Transports réunie le 17 novembre 2017,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilles LECOLE, Adjoint au maire délégué aux Travaux et aux Transports,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix Pour),**

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de gestion et de financement du Pass'Local avec GIE Comutitres pour le réseau d'Aubergenville (ligne 40),
- **ARTICLE 2 : DIT** que le montant annuel affecté à la gestion et au financement du Pass'Local est prévu au budget.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*



Thierry MONTANGERAND,  
Maire d'Aubergenville





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération C2 - N°17-104  
1-4 Autres types de contrats

**AN 2017  
17-104**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre**, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSOBILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	24
Votants	29

### **DATE D'AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : TRANSPORTS URBAINS LIGNE 40 - CONDITIONS DE DÉLIVRANCE  
DU PASS'LOCAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France,

Vu la convention de délégation de service public passée avec la Société Mobicité pour l'exploitation de la ligne de transports urbains 011-04 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171130-DEL17\_104-DE

Vu le Règlement européen relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route oublié le 23 octobre 2007,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°11-088 du 9 novembre 2011 décidant de la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2012, d'un Pass'Local se substituant aux titres de transport locaux gratuits et définissant les conditions d'accès,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°12-012 du 1<sup>er</sup> février 2012 décidant de rendre également accessible ce titre de transports aux personnes seules ou en couples de plus de 60 ans sous conditions de ressources et aux personnes titulaires de la carte "station debout pénible",

Vu la délibération du Conseil Municipal n°12-088 du 14 novembre 2012 confirmant la mise en place du Pass'Local et des catégories d'usagers pouvant en bénéficier,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°13-089 du 18 décembre 2013 étendant le bénéfice du Pass'Local aux étudiants de la commune, âgés de moins de 21 ans, résidant à Aubergenville et scolarisés en section BTS au lycée Van Gogh d'Aubergenville,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°15-072 du 7 octobre 2015 décidant du non cumul de la carte scolaire bus et du Pass'Local,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°17-012 du 16 mars 2017 autorisant la signature de la convention partenariale de gestion et de financement du Pass'Local sur le réseau d'Aubergenville (ligne 40) avec le STIF et la société Mobicité, se substituant à la précédente convention partenariale,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°17-103 du 30 novembre 2017 portant signature d'une convention de gestion et de financement du Pass'Local sur le réseau d'Aubergenville (ligne 40) avec GIE Comutitres?

Considérant qu'il convient de confirmer les conditions de délivrance du Pass'Local et du coupon magnétique annuel,

Considérant qu'il convient de confirmer le remplacement à titre gratuit du coupon annuel en cours de validité en cas de démagnétisation,

Considérant qu'il convient de mettre en place un tarif pour le remplacement du Pass'Local et/ou du coupon en cas de perte, vol ou détérioration,

*Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Travaux - Transports réunie le 17 novembre 2017,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilles LECOLE, Adjoint au Maire délégué aux Travaux et aux Transports,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix Pour),**

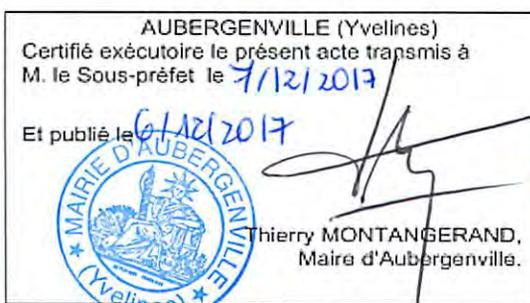
- **ARTICLE 1 : CONFIRME** les conditions de délivrance du Pass'Local et des coupons magnétiques permettant à certains usagers de la commune de voyager sur le réseau d'Aubergenville (ligne 40), comme suit :

⇒ moyennant une participation de 20 € par an et par bénéficiaire :

- adjoints techniques municipaux multi-sites assurant l'entretien des locaux communaux, afin de faciliter leurs déplacements sur les divers pôles de la Ville,
- personnes seules de plus de 60 ans retraitées et ne percevant plus de revenus d'activité, dont le montant du revenu imposable (*avis d'imposition année n sur revenus année n-1*) est inférieur à 18 000 euros annuels,
- couples de plus de 60 ans retraités et ne percevant plus de revenus d'activité, dont le montant du revenu imposable (*avis d'imposition année n sur revenus année n-1*) est inférieur à 25 000 euros annuels,
- invalides de guerre bénéficiaires d'une pension d'invalidité à titre militaire, titulaires d'une carte en cours de validité,
- personnes atteintes d'une incapacité permanente au moins égale à 80%, percevant l'allocation Adultes handicapés, titulaires d'une carte en cours de validité,
- personnes atteintes d'une incapacité permanente inférieure à 80%, titulaires d'une carte de priorité pour personne handicapée en cours de validité,
- demandeurs d'emploi ne bénéficiant ni de l'allocation spécifique de solidarité, ni de la couverture maladie universelle,
- enfants de la commune, non titulaires de la carte scolaire ligne régulière, fréquentant les écoles maternelles, élémentaires, le collège de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> et le lycée de la seconde à la terminale, pour leur permettre de suivre leurs activités de loisirs dispensées sur le territoire communal,
- étudiants de la commune résidant à Aubergenville et scolarisés en section BTS au lycée Van Gogh d'Aubergenville et âgés de moins de 21 ans,

⇒ moyennant une participation de 175 € par an et par bénéficiaire :

- personnes de plus de 60 ans retraitées et ne percevant plus de revenus d'activité, dont les revenus sont supérieurs à 18 000 € annuels pour une personne seule (*avis d'imposition année n sur revenus n-1*), et 25 000 € annuels pour les couples (*avis d'imposition année n sur revenus n-1*),
- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que seul le coupon magnétique sera à renouveler chaque année moyennant une participation de 20 € ou de 175 € suivant la situation de l'utilisateur,
- **ARTICLE 3 : DÉCIDE** le remplacement à titre gratuit du coupon annuel en cours de validité en cas de démagnétisation,
- **ARTICLE 4 : INSTAURE** un tarif de 3 euros pour le remplacement d'un Pass'Local et/ou d'un coupon en cours de validité en cas de perte, de vol, ou de détérioration.





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération D1 - N°17-105  
5-3 Désignation de représentants

**AN 2017  
17-105**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,**

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 24

Votants 29

### **DATE D'AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION "MAPA" POUR LES MARCHÉS PUBLICS D'UN MONTANT ESTIMÉ SUPÉRIEUR À 90 000 € HT**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et la réglementation générale applicable en matière de marchés publics,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés inférieurs au seuil des procédures formalisées,

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 07/12/2017**

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171130-DEL17\_105-DE

Considérant qu'il est proposé, par souci de transparence, et uniquement pour les marchés publics passés selon la procédure adaptée ( MAPA) dont le montant est supérieur à 90 000 € HT, la constitution d'une commission d'attribution, nommée "commission MAPA", et composée des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que cette commission aura un rôle consultatif dans le cadre de l'attribution desdits marchés, et qu'elle se réunira valablement sans condition de quorum,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix Pour, 1 Abstention : P. GOMMARD),**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet de création d'une commission Ad hoc, dénommée Commission MAPA.
  
- **ARTICLE 2 : DESIGNE** les 5 membres de la Commission MAPA à savoir :
  - Mme Sophie PRIMAS,
  - M. Gilles LECOLE,
  - M. Joël DANIEL,
  - Mme Françoise HUENTZ
  - et M. Claude VANNYMEERSCH,
  
- le Maire étant Président de droit.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération D2 - N°17-106  
3-1 Acquisitions

**AN 2017  
17-106**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre, à vingt heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 24

Votants 29

### **DATE D'AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AK 129 SITUÉE  
BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2241-1 et suivants,

Vu la proposition de vente présentée le 8 novembre 2017 par la société SUEZ d'une partie de la parcelle AK 129 abritant un château d'eau et située Boulevard de la République,

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/12/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171130-DEL17\_106-DE

Considérant l'avis favorable et unanime par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 22 novembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix),

- **ARTICLE 1 : SE PRONONCE favorablement** pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AK 129 située boulevard de la République suivant le plan ci-joint,
- **ARTICLE 2 : DIT** que le montant de la transaction est fixé à l'euro symbolique, hors frais de géomètre et d'actes notariés à la charge de l'acquéreur,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes les décisions relatives à la réalisation de cette acquisition.



*Fait et délibéré en séance  
Le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*



Thierry MONTANGERAND,  
Maire d'Aubergenville.





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération E1 - N°17-107  
3-5 Autres actes de gestion du domaine public

**AN 2017  
17-107**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,**

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

### **Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

#### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 24

Votants 29

#### **DATE D'AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : DÉPÔT DE CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS DU  
DÉPARTEMENT POUR LA CRÉATION DE MAISONS MÉDICALES DANS LE  
CADRE DE SA POLITIQUE DE SOUTIEN À L'OFFRE DE SANTÉ DANS LES  
YVELINES**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Communal,

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 08/12/2017**

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171130-DEL17\_107-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°16-092 du 28 septembre 2017 portant signature d'une convention de partenariat entre l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) et la ville d'Aubergenville en vue de réaliser un diagnostic "Etat des lieux et perspectives de l'offre et du recours aux soins à Aubergenville",

Vu l'appel à projets lancé par le Conseil départemental des Yvelines, à destination des communes et de leurs EPCI afin de soutenir leurs projets de maisons médicales,

Considérant que le diagnostic réalisé par l'URPS a confirmé le rapport de l'Agence Régionale de la Santé posant la commune d'Aubergenville comme zone « fragile » et susceptible de voir son offre de soins évoluer vers un classement "déficitaire",

Considérant que la Commune a décidé, au vu de ce constat, la création d'une maison médicale dans le bâtiment de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre situé au 3bis avenue de la Division Leclerc,

Considérant que ce projet est aujourd'hui en phase de maîtrise d'oeuvre,

Considérant que le Département a également pointé la dégradation des conditions d'accès aux soins dans les Yvelines et a lancé, de fait, un appel à projets de maison médicale pour soutenir dans les territoires les plus fragiles, l'accès aux soins et plus spécifiquement l'accès aux médecins généralistes,

Considérant que les modalités de mise en oeuvre de cet appel à projets à savoir :

- soit en maîtrise d'ouvrage du Département : dans ce cas, la maison médicale est propriété du Département qui prend en charge la totalité de l'investissement,
- soit en maîtrise d'ouvrage directe de la collectivité : la maison médicale est ainsi la propriété de la Commune et l'aide du Département est une avance remboursable jusqu'à 100 % avec un plafonds des dépenses éligibles à 2 M€ (les modalités de remboursement étant définies dans une convention bipartite).

Considérant que le choix doit intervenir dès la déclaration de candidature ouverte du 01 juillet 2017 au 30 juin 2018,

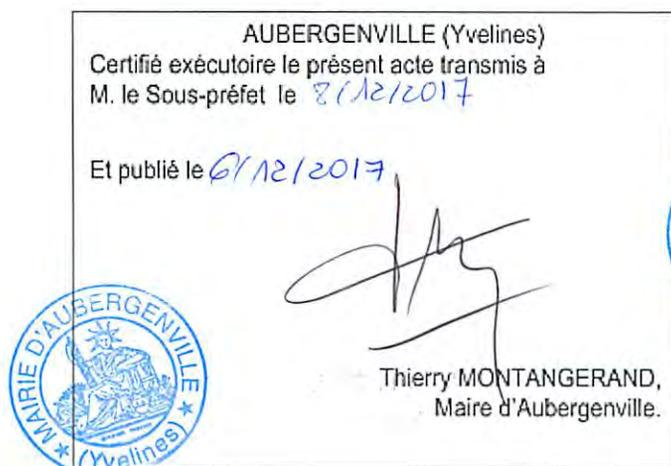
Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal, compte tenu de l'intérêt de cet appel à projets pour la Commune, de déposer un dossier de candidature auprès du Département et de choisir, au vu de l'état d'avancement du projet communal de maison médicale, de garder la maîtrise d'ouvrage directe,

*Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Politique et action sociales - Jeunesse réunie le 20 novembre 2017,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier JAHIER, Adjoint au Maire délégué à la Politique et action sociales et à la Jeunesse,*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix),

- **ARTICLE 1 : FAIT ACTE DE CANDIDATURE** à l'appel à projets lancé par le Département pour soutenir la création de maisons médicales dans les Yvelines,
- **ARTICLE 2 : CONFIRME**
  - que la Commune d'Aubergenville souhaite garder la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de sa maison médicale,
  - que la maison médicale reste ainsi propriété communale
  - et que l'aide du Département est une avance remboursable jusqu'à 100 % avec un plafonds des dépenses éligibles à 2 M€,
- **ARTICLE 3 : S'ENGAGE à réhabiliter** le bâtiment de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre situé au 3bis avenue de la Division Leclerc, en maison médicale pour accueillir au moins 4 professionnels de santé au minimum,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le projet est porté par au moins deux professionnels de santé dont un généraliste,
- **ARTICLE 5 : SOLLICITE** du Département, puisque le projet de maison médicale de la Commune est en phase de maîtrise d'oeuvre, l'autorisation d'exécution anticipée des travaux avant l'attribution de l'aide financière départementale,
- **ARTICLE 6 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer tout document se rapportant à la présente décision, et notamment la convention devant intervenir entre le Département et la Commune pour l'avance remboursable.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*



Thierry MONTANGERAND,  
Maire d'Aubergenville.



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération F1 - N°17-108  
7-1 Décisions budgétaires - Tarifs

**AN 2017  
17-108**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,**

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

### **Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

#### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 24

Votants 29

#### **DATE D'AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : TARIFS PUBLICS – MISE EN PLACE DE TARIFS POUR LA FÊTE DE L'HIVER 2017**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171130-DEL17\_108-DE

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation "Fête de l'Hiver" organisée le 16 décembre prochain dans le parc du Vivier, la Commune souhaite pouvoir vendre des crêpes, des barbabapa, des marrons chauds et des boissons,

Considérant qu'il convient de créer les tarifs inhérents,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 22 novembre 2017,

Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix),

- **ARTICLE 1 : CRÉE** des tarifs municipaux pour permettre la vente de crêpes, marrons chauds, barbabapa, boissons chaudes et froides à l'occasion de la Fête de l'Hiver prévue le 16 décembre 2017,
- **ARTICLE 2 : FIXE** lesdits tarifs comme suit :
  - o 1 crêpe : 1 €
  - o 1 barbabapa : 1 €
  - o 1 sachet de marrons chauds : 1 €
  - o 1 boisson chaude : 1 €
  - o 1 boisson fraîche : 1 €
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la présente délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Monsieur le Trésorier Principal.



Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre



Thierry MONTANGERAND,  
Maire d'Aubergenville.



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 30/11/2017 – Délibération F2 - N°17-109  
5-3 Désignation de représentants

**AN 2017  
17-109**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 30 novembre**, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,

### **Présents :**

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. Pascal ANDRE, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Philippe GOMMARD,

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Armand MACHADO, procuration à M. Philippe LEYMARIE  
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

### **Absents excusés :**

Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

22/11/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 24

Votants 29

### **DATE D’AFFICHAGE :**

22/11/2017

**OBJET : ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN  
DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION  
SOCIALE (CCAS) SUITE À LA DÉMISSION D’UN ADMINISTRATEUR ELU**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et de la famille,

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171130-DEL17\_109-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°17-087 du 19 octobre 2017 portant procès-verbal de l'élection et de l'installation du maire et des adjoints,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017-090 du 19 octobre 2017 fixant à 5 le nombre de représentants du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017-091 du 19 octobre 2017 portant élection de M. Didier JAHIER, Mme Virginie MEUNIER, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Isabelle CHALMANDRIER pour siéger au CA du CCAS,

Vu la lettre de démission pour des raisons personnelles de M. Bernard GRIGY, élu administrateur, en date du 19 novembre 2017,

Considérant qu'il convient au vu de la démission de M. Bernard GRIGY, de procéder à une nouvelle désignation des membres représentants le Conseil municipal au sein du CA du CCAS,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

**Après en avoir délibéré,**

- **ARTICLE UNIQUE : PROCEDE** à l'élection des membres du Centre communal d'action sociale, au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle,

**Désignation de deux assesseurs :**

Mme Virginie MEUNIER  
M. Edward DANGELOT

**Résultat des élections :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29  
Bulletin blanc : 1  
Suffrages exprimés : 28

**A été élue la liste "Aubergenville Energies" conduite par M. Didier JAHIER.**

**et sont proclamés membres du Conseil d'administration du CCAS :**

- M. Didier JAHIER
- Mme Virginie MEUNIER
- M. Armand MACHADO
- Mme Denise AMBLARD
- Mme Isabelle CHALMANDRIER.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*



Thierry MONTANGERAND,  
Maire d'Aubergenville